

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 21.08.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Plastikol SKN Komp.A

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10449-a/5

Emploi de la substance / de la préparation Étanchement de bitume

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92
email: ralf.huckert@maxit.fr

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Emulsion bitumineuse **Composants dangereux :** néant **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes,

en écartant bien les paupières.

après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

(suite page 2)

Page: 1/5



Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 21.08.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.A

Indications destinées au médecin : néant

(suite de la page 1)

Page: 2/5

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. **Equipement spécial de sécurité :** Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 3)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 21.08.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.A

(suite de la page 2)

Page: 3/5

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains :

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme : Couleur :	Pâteuse noir
Odeur :	caractéristique
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé 100°C (DIN)
Point d'inflammation:	non applicable
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa ((Wasser))
Densité à 20°C:	1 g/cm³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
valeur du pH à 20°C:	10 (DIN 19261)
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
Toot de céneration des colvents	. New comblechie

Test de séparation des solvants : Non applicable.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

(suite page 4)



Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 21.08.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.A

(suite de la page 3)

Page: 4/5

Indications complémentaires

Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants

Produits de décomposition dangereux :

monoxyde de carbone

hydrocarbures

Sulfure d'hydrogène

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant Type Valeur Espèce

Oral LD50 >2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Provoque des douleurs oculaires.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu. Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé

selon notre expérience et les informations dont nous disposons. Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le

produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Catalogue européen des déchets

17 03 02 mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01

(suite page 5)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 21.08.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.A

(suite de la page 4)

Page: 5/5

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer:

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA:

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

F-



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 11.07.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Plastikol SKN Komp.B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10449-b/4 Emploi de la substance / de la préparation Couche de bitume

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92 email: ralf.huckert@maxit.fr

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xi Irritant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

Le produit réagit aec l'eau de facon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description: Mortier prêt avec du ciment Portland

Composants dangereux :			
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, produits chimiques	Xi; R 38-41-43	> 50%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz		10 - 25%
CAS: 65997-16-2 EINECS: 266-045-5	Calcium Aluminat-Klinker		10 - 20%
CAS: 584-08-7 EINECS: 209-529-3	carbonate de potassium	Xi; R 36/37/38	2 - 5%

(suite page 2)

Page: 1/6

F



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.09.2007 Révision: 11.07.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.B

(suite de la page 1)

Page: 2/6

Indications complémentaires :

La préparation présente une faible teneur en chromate au sens des directives techniques sur les substances dangereuses 613 et ne porte de ce fait pas l'identification R 43.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. Equipement spécial de sécurité : Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un vêtement personnel de protection

Eviter la formation de poussière

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Indications supplémentaires:

Durcit au contact de l'eau 5 à 6 h après et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Eviter la formation de poussière.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

(suite page 3)



Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 25.09.2007 Révision: 11.07.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.B

(suite de la page 2)

Page: 3/6

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désignation de la substance % Type

Valeur Unité

14808-60-7 sable de quartz

VME 0,1a mg/m³

a: pour la fraction alvéolaire

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la

ventilation est insuffisante.

Filtre P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques. Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 4)



Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 11.07.2007 Date d'impression: 25.09.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.B

(suite de la page 3)

Page: 4/6

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

poudre Forme: Couleur: gris

Odeur: caractéristique

Changement d'état

Point de fusion : non déterminé Point d'inflammation: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux): La substance n'est pas inflammable.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité: Non applicable.

ca. 1300 kg/m³ Masse volumique à 20°C:

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20°C: 1,5 g/l Zement

valeur du pH à 20°C: >12 (DIN 19261)

In water

Viscosité:

dynamique: Non applicable. cinématique : Non applicable.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0.0 % Teneur en substances solides: 100.0 %

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en

formant de l'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la

classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 11.07.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.B

(suite de la page 4)

Page: 5/6

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

D'après les expériences réalisées jusqu'ici, ce produit est inerte et non dégradable.

Effets écotoxiques :

Remarque:

Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Remarque: Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'elimination des déchets.

Catalogue européen des déchets	
	déchets et boues de béton
	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Agiter les sacs minutieusement.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et

train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

Marine Pollutant: Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA:

(suite page 6)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007 Révision: 11.07.2007

Nom du produit Plastikol SKN Komp.B

(suite de la page 5)

Page: 6/6

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

ciment Portland, produits chimiques

Phrases R:

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S:

22 Ne pas respirer les poussières.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Identification particulière de certaines préparations :

Le produit réagit aec l'eau de facon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

F.